



Barbecue sur ma terrasse couverte

Par **jeromebaudrey**, le **31/08/2011** à **10:32**

Bonjour,
Je loue un pavillon qui dispose d'une très belle terrasse couverte par une pergola et ma question est la suivante :
Sur cette terrasse j'y ai installé un barbecue que j'utilise régulièrement évidemment. Or ma propriétaire vient de me dire qu'elle m'interdisait de mettre un barbecue sur ma terrasse pour ne pas salir la pergola et que je devais le mettre dans un petit coin d'herbe très proche d'une haie de tuyas très sèche avec le risque d'embrasement qui causera bien évidemment un incendie propagé à la maison qui se trouve à moins d'un mètre de la haie en question. Ma question est donc la suivante : ma propriétaire a-t-elle le droit de m'interdire de mettre mon barbecue sur la terrasse, sous menace de faire démonter la pergola. Et autre chose, a-t-elle le droit de venir chaque semaine surveiller chaque fait et geste de notre part en se permettant d'entrer dans la propriété en disant qu'elle vient cueillir les fruits sur les arbres situés sur mon terrain.
Merci d'avance pour votre réponse,
BAUDREY Jérôme

Par **chris_ldv**, le **31/08/2011** à **11:17**

Bonjour,
"ma propriétaire a-t-elle le droit de m'interdire de mettre mon barbecue sur la terrasse, sous menace de faire démonter la pergola ?"
Non
"a-t-elle le droit de venir chaque semaine surveiller chaque fait et geste de notre part ?"
Depuis l'extérieur de la propriété oui, même si ce n'est poli.
"en se permettant d'entrer dans la propriété"
Non : à partir du moment où vous disposez d'un bail valide elle ne peut rentrer que si vous l'y autorisez.
"elle vient cueillir les fruits sur les arbres situés sur mon terrain"
Ce n'est pas "votre" terrain puisqu'elle en est la propriétaire mais à partir du moment où elle vous loue ce terrain les fruits des arbres de ce terrain vous appartiennent donc elle n'a pas à entrer sur le terrain et elle n'a pas à cueillir les fruits.
Cordialement,